



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 25
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
Mme Amandine BARBERÉ (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE_2021_017

**OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE –CONVENTION DE SOUSCRIPTION
PARTENARIAT**

Madame Marie-Bernadette DULAU informe l'assemblée que la Ville de Bazas avait adhéré en 2013 à la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration de la Cathédrale St Jean Baptiste et signé une convention de souscription en partenariat avec l'Association des Amis de la Cathédrale, chargée d'animer la souscription et de diffuser les bons de souscription.

Madame Marie-Bernadette DULAU précise que la Fondation du Patrimoine créée en 1996 et reconnue d'utilité publique, a pour objectif de sauvegarder et mettre en valeur le petit patrimoine de proximité non protégé par l'Etat. Ses actions s'attachent à :

- identifier les édifices, sites ou objets menacés de disparition et apprécier leur intérêt architectural, historique, environnemental, ou symbolique et leur état de conservation,
- susciter, organiser des partenariats privés et publics pour soutenir des actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de ce petit patrimoine,
- Participer financièrement à la réalisation de programme de restauration de ce petit patrimoine.

Il est proposé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de mettre en place une souscription pour la restauration d'un tapis de facture d'Aubusson du XIX^e siècle, appartenant au mobilier de la cathédrale (inscrit au titre des monuments historiques le 3 juillet 2007) dont la Ville de Bazas est propriétaire.

La Ville de Bazas étant maître d'ouvrage, les Amis de la cathédrale seront en charge de l'opération de souscription par délégation puisque seule une association peut monter une souscription.

Les fonds à terme reviendront à la ville pour la restauration d'un tapis d'Aubusson portant sur celui de 12 m de long.

Pour ce faire, il convient de signer une convention de souscription portant sur le projet de restauration du tapis d'Aubusson entre les parties à savoir la commune de Bazas, l'association des Amis de la Cathédrale et la Fondation du Patrimoine. La convention de souscription est annexée à la présente délibération.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DECIDE l'adhésion de la Ville de BAZAS à la FONDATION DU PATRIMOINE, d'un montant de 230 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de souscription entre la Commune de Bazas, l'Association des Amis de la Cathédrale et la Fondation du Patrimoine afin de lancer la souscription publique et autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds via sa plateforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

